



Montreuil, le 14 décembre 2011

Compte rendu du Comité Technique de Réseau du 12 décembre 2011

Représentants de l'administration : Jérôme Fournel (DG), Francis Bonnet (Chef de Service), Mylène Orange Louboutin (SD A), Anne Cornet (SD B) Pascal Rigaud (A1), Christian Leblanc (A3), Stéphanie Marin (EPA Masse). Mais depuis la mise en place des CT non paritaires, ils n'ont plus droit de vote.

Représentants du **SNAD-CGT** : Les élus titulaires : B. Vuaroqueaux, C. Le Corre, S. Gehan
Suppléants : J. Camberlin
Expert : S. Alfonsi.

Secrétaire adjoint de séance : B. Vuaroqueaux.

CTR n° 1 : Toujours plus !

Préalablement aux lectures des déclarations liminaires des organisations syndicales récemment élues, le SNAD-CGT au nom de l'intersyndicale a souhaité obtenir du Président du CTR une réponse quant à la validité des votes issus du CT en l'absence de règlement intérieur.

Le président affirme que même en l'absence de règlement intérieur de ce CTR, les décisions mises au vote ont toute valeur légale. Pour cela, il s'appuie sur l'analyse de la DGAFP. A savoir, les instances de dialogue créées par le précédent décret, peuvent fonctionner, notamment avec la [jurisprudence en Conseil d'Etat du 10.12.1971](#) relevant que le règlement intérieur n'est pas obligatoire pour asseoir la validité d'un comité technique.

En conséquence, si un recours en annulation devait être engagé par les représentants du personnel, l'administration, aidée par le service juridique du Ministère resterait confiante quant à la légalité de ces votes.

Ce premier comité technique, dont les représentants du personnel ont été élus aux élections professionnelles du 20 octobre 2011, met fin au paritarisme, et donc au vote prépondérant de la parité administrative, regret éprouvé tant par l'administration que par les représentants USD-FO se proclamant haut et fort syndicat **réformiste** dans sa déclaration préalable.

Les représentants de l'administration ne prenant plus part au vote, ils sont présents à titre d'experts.

Sur le fonctionnement du CT de réseau et des CT de proximité (ex : CTPS DI), la Direction Générale indique que seules les OS valablement élues siégeront dans des groupes de travail préparatoires centraux ou interrégionaux. Sur notre question sur la validité ou l'opportunité de GT régionaux, le DG nous répond que rien n'empêche leur tenue en prenant la représentativité au niveau des DI.

Les discussions (au ministère et au sein de la Fonction Publique) sur les droits syndicaux n'ayant pas encore donné lieu à la publication de décret, les règlements intérieurs des instances seront approuvés ultérieurement.

Le président tient ensuite à préciser que le dialogue social sera conduit par le biais de bilatérale sur les mesures à caractère social et l'après « Montreuil 1 ». Le retour indemnitaire des 50% étant inclu dans ces rencontres.

L'affaire «Guffens» :

Un viticulteur dans une vidéo en ligne sur le site de la « revue du vin » et Libération, ont remis en cause durement le travail du service viticulture de Bourgogne qui affirme être victime d'un acharnement puisqu'il a obtenu que la procédure contre lui tombe. Aux demandes des représentants du personnel, l'administration à ce sujet indique qu'elle ne portera pas plainte contre le protagoniste car elle n'est pas visée directement mais qu'elle apportera le cas échéant un appui juridique aux agents mis en cause. Elle contactera le journal «Libération» pour la suppression du lien vers la vidéo. Enfin, elle nous annonce qu'elle relancera l'enquête en cours contre cette personne qui a été annulée sur la forme et non sur le fond.

Groupe de Travail futur et indicateur de bien être au travail :

Enfin, la Direction Générale se dit favorable mais peu convaincue à l'idée de l'instauration d'indicateurs de performance relatifs à la qualité de vie des personnels (ressenti), en laissant le soin aux organisations syndicales d'en délimiter les modalités de présentation.

Le DG annonce qu'il mettra en place un groupe de travail en 2012 sur la dimension européenne compte tenu de l'importance de ces problématiques pour la douane.

En préalable à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, les organisations syndicales ont toutes donné lecture d'une déclaration.

Les représentants du SNAD- CGT ont donné lecture de la déclaration reprise en pièce jointe.

Points soumis au vote :

Adoption de l'ordre du jour modifié.

I . Approbation des PV des CTPC des 28 avril 2009, 26 mai 2010, 15 décembre 2010 et 09 septembre 2011.

L'administration avant le premier vote a souhaité clarifier l'incidence du refus de prendre part au vote d'une organisation syndicale. A savoir que cette position est considérée comme avis rendu.

II . Pérennisation des examens professionnels de C en B et de B en A.
Réforme statutaire relative aux emplois de direction de la DGDDI et autres questions statutaires connexes.

Pour de plus amples explications se reporter au
[Compte rendu du GT statutaire du 14 novembre 2011](#)

Projet de modification du décret 2007-400 fixant le statut particulier des agents de catégorie A de la DGDDI.

La carrière d'un directeur conduisait quasi-systématiquement à terminer dans une fonction comptable, la DG souhaite changer la donne et redonner une autre logique de carrière moins figée et statique. La réforme comptable, la multiplication de chargés de mission justifie de passer d'un système de carrière linéaire à un système libéralisé (et donc soumis à l'avis de la direction générale quant aux promotions et avancement).
L'administration crée donc un statut d'emploi d'administrateur.
L'impératif étant pour la DG que cette création se fasse à cadre budgétaire constant.

Création d'un grade de Directeur Principal des Services Douaniers (DPSD) :

Il s'agit d'un grade dit à accès fonctionnel (GRAF).
Le SNAD-CGT demande pour ce nouveau grade si l'administration a prévu la création d'une CAP centrale relative à ce grade. La création étant postérieure aux élections professionnelles, la situation ne sera étudiée qu'en 2014.

Projet de modification du décret 2006-814 relatif aux emplois de chef de service comptable au Minefi

L'évolution des missions exercées par les chefs de service comptable entraîne la suppression du grade de Chef de service comptable de première classe. Cette mesure permettrait de « fonctionnaliser » les emplois comptables. Le grade de CSC3 sera accessible au IR/IP1. Ce qui constitue une avancée pour les carrières longues.

Pérennisation des examens professionnels de C en B et de B en A :

L'administration satisfaite de la mise en place des examens professionnels a décidé de les pérenniser.

Faisant suite au groupe de travail statutaire, les conditions statutaires pour candidater ont été assouplies (2/3 des agents des catégories peuvent y prétendre) mais sans toutefois correspondre aux attentes syndicales. Il s'agit quand même d'éviter une sélectivité trop importante, le nombre de postes offerts étant très faible.

Pour les agents délégataires de B en A, un alignement des conditions de titularisation amène à la suppression de la période probatoire.

Le concours interne spécial de C en B (non utilisé depuis 1996) est quant à lui supprimé, reste donc l'examen professionnel, le concours interne et la liste d'aptitude comme voie d'accès à la catégorie B.

Ces dispositions entrent en vigueur au 1er janvier 2013, les examens professionnels 2010, 2011 et 2012 restent fondés sur la base des décrets transitoires.

Mesures Soumises au vote			
Création grade Administrateur	Modification décret CSC	GRAF/exa pro B en A/ Aptitude physique cat. A	Examen pro C en B
Pour :	Pour : USD FO	Pour : USD FO	Pour : USD FO- CGT -CFDT- UNSA CFTC
Abstention : USD FO- CGT - CFDT	Abstention : CGT CFDT	Abstention : CGT – CFDT – Solidaires – UNSA CFTC	Abstention : Solidaires
Contre: UNSA CFTC	Contre : UNSA-CFTC		
NPPV: Solidaires	NPPV : Solidaires		

Explication de vote du SNAD-CGT :

Point très positif, la moralisation des rémunérations des postes d'encadrement (coussins dorés reçus par les receveurs régionaux) demandée par le SNAD-CGT est actée à l'instar de la situation relative aux receveurs des bureaux de douanes. Ces rémunérations ou primes sont enfin devenues statutaires et indiciaires, nous espérons qu'il en soit de même rapidement pour toutes les fonctions et catégories en Douane. De plus, elle permet de donner une perspective de déroulement de carrière pour les IR1 et IP1.

Mais des points de blocage subsistent, notamment le fait de passer par des statuts d'emploi par nature précaire et un grade à accès fonctionnel (GRAF), tous deux contingentés et établi au choix de l'administration. **Pour nous, chaque agent des douanes quelque soit son grade doit pouvoir avoir une progression « sécurisée » de sa carrière et ce, de manière linéaire.**

Par principe, le SNAD CGT aurait voté contre mais les mesures positives nous amène à nous abstenir.

III . Resserrement du réseau ordonnateur de l'EPA Masse.

L'administration nous répond que le projet est rendu nécessaire par l'évolution de la cartographie douanière ainsi que par les mesures issues de la RGPP tendant à resserrer le réseau de l'EPA.

Ce passage de 27 Commissions Régionales de la Masse à 16 n'est que la poursuite du resserrement amorcé en 2007 (passage de 37 CRM à 27).

Selon la directrice, il faut « optimiser » les moyens mis à disposition de l'EPA (en nette réduction), consolider les services régionaux (ou plutôt les affaiblir en accroissant leur charge de travail) et améliorer le pilotage au niveau du service central (rendre borgne un service de proximité),

Ces mesures ont été votées au CA de la Masse le 16 mars 2011, dicit la directrice. Ce que l'administration omet de dire c'est que ce vote a été autorisé par la seule voix prépondérante de l'administration...

Un déni démocratie, une parodie de dialogue social, un travail de sape !

Ces fusions de CRM n'entreront en vigueur qu'au 1er janvier 2012, la fusion comptable ne pouvant se faire en cours d'exercice budgétaire.

Avis du SNAD CGT :

- perte de proximité et de technicité des CRM et des agents y travaillant.
- Implantation aberrantes des CRM sans tenir compte de la cartographie des logements (exemple CRM Dunkerque/Lille, Le Havre/Rouen, La Réunion/Idf)
- suppression d'emplois et donc accroissement de la charge de travail.

L'ensemble des organisations syndicales en votant **contre** ce projet oblige l'administration à revoir sa copie.

Le DG mais aussi Président de l'EPA Masse qui se félicitait du travail réalisé et de la « qualité » des échanges en est quitte pour refaire une nouvelle proposition lors du prochain CTR.

IV . Présentation des PAE et ER 2012.

C'est le Parlement qui fixe les masses salariales par Programme (discussions budgétaires Lof), en conséquence, les discussions se font dans un cadre contraint. Seule certitude, les évolutions (terme administratif pour nommer les restructurations) ne sont pas achevées, la marge est encore conséquente notamment par le biais des évolutions technologiques et informatiques. Les «gains de productivité» (sic) induits doivent permettre de supprimer des emplois. Le DG en bon petit soldat de la RGPP, continue encore de tailler dans les effectifs.

Nous avons demandé où est ce que le capitaine du navire, nous embarquait ? Où allons nous ? Et quand ces suppressions vont-ils enfin cesser ? La réponse du DG confine au burlesque. Il a tenté de nous donner deux ou trois chiffres, bref rien de bien clair, puis s'est lancé dans une démonstration implacable : «Le benchmarking entre services douaniers est difficile entre par exemple le Japon qui a peu de douaniers et les Etats Unis qui en ont beaucoup plus» Et donc ? Combien de douaniers va-t-il rester ? Pas de réponse.

«L'ambition en termes de productivité est trop grande mais les nouvelles et ambitieuses missions nécessitent le redéploiement des services et effectifs».

A cet effet, un service dédié au recouvrement et au contentieux Taxe Poids Lourd sera

créé à Metz. 50 ETPT devrait y être dédié sans abondement du PAE Douane. A terme, ce sont 450 à 500 ETPT qui seront nécessaires à la mise en place et à l'exploitation de la TPL...

La CGT prend l'exemple de la DI de Rouen pour énumérer le nombre de suppressions d'emplois, de services et d'unités. Nous lui expliquons qu'aucun des agents qui perd son poste n'a pour l'heure été averti. Enfin, nous lui démontrons l'absence complète de stratégie, puisque cette restructuration d'ampleur est soi-disant animée pour recentrer l'activité Surveillance sur le port alors même que la brigade portuaire a été supprimée il y a deux ans !!

De même, nous lui expliquons le paradoxe entre les conclusions des derniers GT sur la mise en place du « freeflow » et de la place de la Douane dans les contrôles dynamiques avec la suppression des échelons motards de Rouen et Caen qui débouche sur l'absence de contrôle motorisé entre Abbeville et Rennes. Le DG reste de marbre.

L'administration prépare donc l'avenir, investit sur le recyclage de ses services et effectifs sans toutefois en avoir les moyens !



«Le Monde bouge en permanence» annonce de manière péremptoire le président du CTR, la Douane doit donc évoluer mais il ne sait pas où et vers quoi.

Points d'information :

V . Bilan 2011 et perspectives des mesures d'organisation 2012.

Nous avons dénoncé le fait que l'administration mène ces réformes «au fil de l'eau» avec pour principale moteur, les suppressions d'emplois. A notre énième question sur le seuil d'emplois qu'il prévoit pour que notre administration continue d'assumer ses missions, le DG répond qu'il ne sait pas « **16, 15... 13 000 agents** ». Il n'a aucune visibilité dans l'avenir et cela fait froid dans le dos.

VI . Retenue douanière : premier du nouveau dispositif et perspectives d'évolution.

Les OS sont intervenus sur le flou qui règne encore actuellement sur la mise en place des nouvelles mesures sur la retenue douanière.

Il est clair également qu'il y a eu une baisse importante du nombre de retenue douanière en 2011. Les raisons sont dues principalement à la lourdeur de la mesure. Nous avons dénoncé le manque de moyen en terme d'immobilier et d'effectifs pour mettre en place correctement cette réforme.

La DG a sollicité un financement exceptionnel de 9 millions d'euros pour mettre aux normes les cellules existantes et créer des cellules sécurisées pour l'ensemble des services douaniers.

Nous avons demandé de faire un point d'étape ou bilan en cours d'année 2012 du nouveau dispositif.

VII . Point sur ICS (import control system)

Sur notre interrogation sur la confidentialité, la DG nous répond qu'il s'agit d'une tentative de préservation du pré carré des commissionnaires en douanes. Elle tâtonne encore sur l'articulation des cellules entre Marseille et le Havre pour travailler H24. Nous demandons si il y aura à terme une disparition des agents OP/CO dans ces cellules. La DG nous répond que non, mais la réponse préfigure à très court terme d'une fusion de la cellule ICS et de la CELTIC, avec des agents au seul statut SURV la constituant, une fonction unique de cibleur (sûreté et sécurité avec DELTA RMS). **La CGT dénonce une incohérence organisationnelle animée par la seule logique budgétaire, puisque la LCF sera sacrifiée sur l'autel des « gains de productivité » dégagés par cette fusion annoncée.**

VIII .Présentation du rapport annuel de performance (RAP) 2010.

Les fiches démontrent que les agents font plus de résultats en étant moins nombreux. Pour nous, il s'agit surtout de constater que les agents des douanes travaillent beaucoup malgré les nombreuses réformes en cours et que la DG peut les remercier d'être encore motivés avec les nombreux coups reçus.

Questions diverses :

Agents MAD/détaché auprès des organismes sociaux (ATSCAF, Mutuelle,...) :

Nous avons interpellés plusieurs fois la DG sur le cas des personnels SURV mis à disposition/détachés dans des organismes sociaux qui perdent par une décision unilatérale récente leur bonification, le temps de leur MAD ou détachement. Ces collègues ont pourtant bien surcotisé. La DG va examiner plus attentivement le dossier pour voir si elle peut rembourser ces agents (une soixantaine). Nous pensons pour notre part qu'un recours amiable et/ou juridique est possible pour conserver cette bonification.

Patrouilleur Méditerranée :

Sur notre interrogation sur l'achat d'un nouveau patrouilleur en Méditerranée, le DG nous précise qu'il a demandé un financement auprès de FRONTTEX. Nous lui répondons que dans ce cas, la mission prioritaire de ce nouveau bateau devra être la lutte contre l'immigration. Le DG affirme le contraire. En tous cas, il annonce qu'il devra procéder à une réorganisation complète du dispositif maritime en Méditerranée.

Avenir du service Jauge :

Un travail est en cours avec les affaires maritimes. Ce sont eux qui pilotent le projet de réforme et devrait reprendre en main la mission jauge. Une possible externalisation vers le privé n'est cependant pas à écarter.

Recherche dans les espaces confinés :

Il y a une perspective de créer une cellule de recherche des espaces confinés prochainement. Il y a eu 1 an de retard, selon la DG, du fait de marché public infructueux. Les premières formations devront avoir lieu au premier semestre 2012.

Déroulement concours contrôleur et contrôleur première classe :

Nous sommes réintervenues sur les « dysfonctionnements » qui nous sont remontés sur le

déroulement du concours de première classe en Ile de France et même ailleurs en province. D'autres agents, nous ont également prévenus que les mêmes dysfonctionnements auraient eu lieu pour l'épreuve de préadmissibilité (QCM) de contrôleur externe. En effet, il semble qu'au delà des problèmes de salle, la surveillance était très « relâchée » lors de ces épreuves. La DG sera particulièrement vigilante à l'avenir.

Ratio promu/promouvable :

Il n'y a pas encore de GT ministériel programmé sur ce sujet.

En conclusion de ce CTR, on peut affirmer que si les règles de représentation changent, les mesures budgétaires appliquées à la Douane restent les mêmes : cette année et l'an prochain, les suppressions massives d'emplois correspondront encore à l'équivalent d'une Direction régionale !

Le DG n'en a cure, obnubilé par des considérations bassement politiciennes, et quasi-absent des débats.

La seule feuille de route, elle bien certaine, est de supprimer des emplois et de fermer les services douaniers.

Les Élus CTR SNAD-CGT et leurs experts